



HARAS DU BOIS COURTIN HBC

Fiche d'inscription annuelle 2021/2022

Nom et prénom du cavalier :

Date de naissance : N° de licence FFE :
Téléphone : E-Mail :
Adresse :

Nom(s) Prénom(s) du représentant légal :

Date de naissance :
Téléphone :
E-mail :

J'accepte de recevoir des informations sur les animations, stages et tout autre Évènement qui pourrait être organisé par le Haras du Bois Courtin par voie électronique.

Autorisez-vous le Haras du Bois Courtin à publier sur son site internet ou sur sa page Facebook/Instagram des photos sur lesquelles vous ou votre enfant pourrait apparaître, photo produite pour illustrer nos activités et la vie aux écuries ?

J'autorise Je n'autorise pas

CRENEAU CHOISI :

Personnes à prévenir en cas d'accident et lien de parenté :

Nom- Prénom : Nom-Prénom :
Tél : Lien de parenté : Tél : Lien de parenté :

POUR TOUTES LES ACTUALITES, RATTACHEZ-VOUS A NOTRE PAGE FACEBOOK et INSTAGRAM. PENSEZ A CONSULTER NOTRE SITE INTERNET MIS A JOUR MENSUELLEMENT www.harasduboiscourtin.fr

Un exemplaire complet du règlement intérieur et un exemplaire des conditions d'assurance sont mis à votre disposition sur simple demande au centre équestre Haras du Bois Courtin HBC.

Inscription annuelle Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'arrêt en cours d'année

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent formulaire d'inscription sont obligatoires. Elles sont utilisées par le Haras du Bois Courtin aux fins de respecter ses obligations légales et réglementaires (notamment comptabilité, facturation) ainsi que pour exécuter le présent contrat.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD 2016/679 (UE), vous disposez à tout moment d'un droit d'accès afin d'obtenir des informations sur les données personnelles utilisées par le Haras du Bois Courtin, de rectification si vous souhaitez modifier ou compléter vos données personnelles et d'effacement de vos données personnelles ou encore de limitation de traitement. Vous pouvez

également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données personnelles vous concernant. Pour exercer l'un de ces droits, vous devez adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : harasduboiscourtin@gmail.com. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

DROIT D'ACCES ANNUEL	TARIF ANNUEL TTC
Poney / Cheval	145 €
NOS FORFAITS ANNUELS	TARIFS TRIMESTRIEL TTC
Y compris cours la 1ère semaine des vacances scolaires	Possibilité de payer en 10 fois* (un chèque caution sera demandé)
Poneys/Doubles Poneys / Chevaux	253 €
Demi-pension ou Pension complète sur les poneys et chevaux du HBC	Tarif sur demande
Forfait 2 Heures / semaine	370 €
Forfait Compétition KIDS**	275 €
Forfait Compétition ADO **	365 €
Forfait Compétition Championnat**	365 €
**Selon le cours de compétition choisi, un document complémentaire vous sera remis pour signature concernant les modalités des participations aux concours et matériel nécessaire.	
Licence FFE Obligatoire 2020	Tarif Annuel TTC
Moins de 18 ans	25 €
Plus de 18 ans	36 €
Certificat de sport Obligatoire pour les cours Compétitions	

Des cours individuels sont possibles en souscrivant à des cartes de 5 ou 10H (tarif sur demande)

Lors de la remise du dossier, l'ensemble des règlements (cotisation, forfaits Trimestriels (3), licence) vous seront demandés et seront encaissés comme suit :
Cotisation : lors de l'inscription ; Septembre : chèque de la 1ère période avec licence
Forfaits : Début de chaque trimestre ;

DES STAGES SONT ORGANISES A CHAQUE VACANCES SCOLAIRES

Signature du représentant légal :

REGLEMENT INTERIEUR

Droit d'entrée, licence fédérale et assurance. La pratique de l'équitation au sein du Haras du Bois Courtin entraîne le paiement d'un droit d'entrée valable du 01 septembre au 31 Août de l'année suivante. Il doit être payé intégralement au moment de l'inscription. **Ce droit n'est ni cessible ni remboursable.**

Pour pratiquer l'équitation, la Licence Fédérale est obligatoire.

Inscriptions, retards, récupération, déroulement des reprises en cours collectifs

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont hebdomadaires, à jour et à heure fixes. Les cours se déroulent en 3 trimestres. L'accès aux cours collectifs n'est possible qu'après le règlement de tous les trimestres ainsi que la cotisation et la licence.

Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper le retard. Toutefois, le cavalier malade aura la possibilité de rattraper 2 séances par trimestre à condition de prévenir 48 heures à l'avance sous réserve de présentation d'un certificat médical du médecin.

En cas d'absences liées à un accident non survenu au Haras du bois Courtin les cavaliers ne pourront pas prétendre à rattraper.

Concernant les forfaits annuels : AUCUN REMBOURSEMENT EN CAS D'ARRET OU AUTRES RAISONS

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent formulaire d'inscription sont obligatoires. Elles sont utilisées par le Haras du Bois Courtin aux fins de respecter ses obligations légales et réglementaires (notamment comptabilité, facturation) ainsi que pour exécuter le présent contrat.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD 2016/679 (UE), vous disposez à tout moment d'un droit d'accès afin d'obtenir des informations sur les données personnelles utilisées par le Haras du Bois Courtin, de rectification si vous souhaitez modifier ou compléter vos données personnelles et d'effacement de vos données personnelles ou encore de limitation de traitement. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données personnelles vous concernant. Pour exercer l'un de ces droits, vous devez adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : harasduboiscourtin@gmail.com

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

En cas d'accident survenu au Haras du bois Courtin, les cours seront rattrapables en fonction des disponibilités dans le niveau choisi dans l'année en cours. Les cours non rattrapés ne sont pas remboursables.

Pour la bonne marche du centre équestre, il est instamment demandé à chaque cavalier : d'être présent 15 minutes au moins avant l'heure de début du cours, de prévoir le temps nécessaire après la leçon pour les soins aux chevaux/poneys et le nettoyage du harnachement, de signaler toute anomalie à l'enseignant responsable, de ne pas laisser un cheval/poney sellé sans surveillance.

Tout cavalier pénétrant dans le manège, la carrière ou participant à une sortie se trouve placé d'office sous la direction de l'enseignant dont il doit respecter les instructions. Il est strictement interdit aux parents d'intervenir pendant les leçons. L'enseignant est seul habilité à affecter les chevaux et les poneys. Aucun cheval ou poney d'école ne peut être utilisé sans l'accord d'un enseignant. La distribution des poneys ou des chevaux de club sont donnés par l'enseignant, en aucun cas, les cavaliers choisissent leurs montures. En cas de problème sur la cavalerie, seul l'enseignant peut intervenir.

Inscriptions aux cours particuliers, animations et compétitions : Les inscriptions aux animations et aux compétitions sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées et ne donnent lieu à aucun remboursement.

Harnachement personnel : Les cavaliers peuvent utiliser leur matériel personnel à condition qu'il soit agréé, pour chaque cheval, par l'enseignant. Toute blessure provoquée par un harnachement personnel entraîne la responsabilité du cavalier.

Tenue et matériel : Une tenue correcte, propre et conforme aux usages traditionnels de l'équitation est de rigueur.

Le port de la bombe ou de toute autre protection encéphalique conforme à la norme européenne est obligatoire pour tous les cavaliers montant en reprise collective ou cours individuel, mais également pour tous les cavaliers montant individuellement des poneys ou chevaux d'école.

Principales consignes de sécurité : Il est strictement interdit de fumer dans tout le centre équestre !

Les chiens ne sont admis dans l'enceinte du centre équestre que tenus en laisse. L'accès aux boxes est strictement limité : les cavaliers y ont accès lors de la préparation et des soins après le travail du cheval. Afin d'éviter les vols, merci de ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les véhicules ou devant les boxes. Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte du Haras du Bois Courtin HBC. L'accès des près est interdit sauf avec l'accord d'un enseignant.

Responsabilité : La responsabilité du Haras du Bois Courtin HBC est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité du Haras du Bois Courtin que durant leur heure de reprise. En dehors des heures de reprise, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

Accès et utilisation des installations

L'accès aux installations est réservé aux adhérents dans les limites des horaires d'ouverture. Le Haras du Bois Courtin HBC est ouvert tous les jours de 8H à 22H (sauf le dimanche)

Signature du représentant légal ou cavalier majeur :